DEMANDE D'INTERDICTION VOLONTAIRE DE JEUX

☐ **J'atteste que cette demande est réalisée pour moi-même.**

Attention ! La demande d'interdiction volontaire de jeux **doit être uniquement réalisée par la personne concernée**, dans le cas contraire la demande ne pourra aboutir. L'ANJ poursuivra toute personne qui tentera d'usurper l'identité d'un tiers. Nous vous rappelons que le fait d'usurper l'identité d'un tiers est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende (article 226-4-1 du Code pénal).

ÉTAT CIVIL

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance : |_|_|_|